



Aux contribuables de la
suscrite municipalité

AVIS PUBLIC D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

Veillez prendre avis que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Valérien de Milton ont adopté, lors de la séance ordinaire du 02 octobre 2013, un règlement portant le numéro 2013-78.

Ce règlement abroge et remplace l'article 3 du règlement 2006-07 délégrant à un fonctionnaire ou à un employé de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

La présente délégation accorde les pouvoirs au président d'élection, lors d'une période électorale générale ou partielle (période qui commence le quarante-quatrième jour précédant celui fixé pour le scrutin et qui se termine le jour fixé pour le scrutin à l'heure prévue pour la fermeture des bureaux de vote) ou lors d'un référendum, de conclure tout contrat pour se procurer le matériel nécessaire au vote. (art. 203 et 364 LERM)

Durant la période électorale, au sens de l'article 364 de la Loi sur les élections et les référendums, le président d'élection peut accorder tout contrat qui comporte une dépense de 25,000\$ ou plus après demande de soumissions faites par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou, selon le cas, deux fournisseurs (art. 70.1 LERM)

Toute personne intéressée à prendre connaissance du règlement 2013-76 n'aura qu'à se présenter aux heures et jours réguliers d'ouverture de mon bureau sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 03 octobre 2013.

***Robert Leclerc, GMA
Directeur général et
Secrétaire-trésorier***

Certificat de Publication (Article 420)

Je soussigné, Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Upton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 13H00 et 17H00 le onzième jour du mois d'avril 2013, à chacun des endroits suivant, savoir:

bureau municipal, centre communautaire

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11^{ee} jour du mois d'avril 2013.

*Robert Leclerc,
Directeur général et
Secrétaire-trésorier*